

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES MOTIFS DE L'INADMISSIBILITÉ AUX PRÊTS DANS LE CAS DES FOYERS D'HÉBERGEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que la SCHL ne prête plus d'argent aux associations qui veulent construire des foyers d'hébergement et que cela retarde ou empêche la construction d'un grand nombre de ces foyers, le ministre songera-t-il à réexaminer cette politique?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le rôle de la SCHL n'a jamais vraiment été de prêter de l'argent pour la construction de foyers. Elles a consenti certains prêts dans le cadre de projets d'habitation pour personnes âgées. Elle ne le fait plus parce que cette question relève en bonne partie des ministères provinciaux de la santé. Cependant, nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et, dans certaines circonstances, nous sommes toujours prêts à élargir le cadre de nos programmes pour aider les provinces. La difficulté provient en partie d'une question de compétence, mais en partie aussi de notre budget. Si nous nous lançons dans un autre domaine de soins de santé dans lequel nous ne sommes pas experts, nous n'aurons pas suffisamment de fonds pour construire des logements pour toutes les personnes âgées du Canada.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Restez là, Pierre.

M. Diefenbaker: Je voudrais lui parler, monsieur l'Orateur.

Des voix: Ne partez pas, Pierre.

Des voix: C'est une honte.

M. Diefenbaker: Je surveille le premier ministre depuis une dizaine de minutes et . . .

Des voix: Règlement.

M. Diefenbaker: . . . à en juger par son attitude, il se rend compte de ce qu'il a fait ici aujourd'hui. Au lieu de rester à la Chambre, comme il n'a pas son canot de sauvetage, il s'en va parce qu'il se rend compte de ce qu'il a fait.

Des voix: Règlement!

Une voix: Vous nous faites perdre notre temps.

M. Diefenbaker: Aujourd'hui, je voulais soulever une question qui inquiète beaucoup tous les Canadiens; il s'agit de la grave situation régnant dans les pénitenciers où les détenus s'arrogent le droit de punir les délinquants sexuels. Ils ont leurs propres critères à cet égard. J'ai posé au premier ministre une question fort simple à savoir si, à la suite de ce qui s'est passé à

Privilège—M. Diefenbaker

Millhaven et de la prise d'otages à Dorchester, il va, en l'absence du solliciteur général (M. Fox) ordonner ou suggérer que les délinquants sexuels soient placés dans un établissement où ils seraient à l'abri des tribunaux irréguliers et pourraient être soignés. Tous les Canadiens se posent la question.

Mais quelle a été l'attitude du premier ministre du Canada (M. Trudeau)? J'ai vu trois premiers ministres se succéder au pouvoir, mais je n'ai jamais vu une attitude plus dégradante et plus méprisante que celle qu'il a manifestée ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il a chargé un secrétaire parlementaire de répondre à une question importante d'un député.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu un meuglement là-bas. Cela montre parfaitement combien ce député, et d'autres d'ailleurs, ont été domptés. Le Parlement vivra si on le respecte. Par l'attitude qu'il a adoptée aujourd'hui, le premier ministre a montré qu'il ne respectait pas le Parlement.

Une voix: Qu'est-ce que cela change?

M. Diefenbaker: Comme je l'ai dit auparavant, je connais la situation des secrétaires parlementaires. C'est mon gouvernement qui a présenté un ensemble de mesures visant à leur donner le titre de secrétaire parlementaire plutôt que celui d'adjoint parlementaire, comme c'était le cas auparavant, afin de leur donner une fonction précise à la Chambre. Telle était la raison de cette modification. Un secrétaire parlementaire n'a ni l'autorisation ni le droit de répondre à des questions de politique car il n'est pas membre du Conseil privé ou du cabinet. Les personnes qui occupent ces fonctions sont certes dignes d'une grande estime, il est certains devoirs dont elles peuvent s'acquitter, toutefois, il ne leur appartient pas d'assumer les fonctions d'un ministre de la Couronne. En ce qui concerne le premier ministre, vu l'attitude qu'il a adoptée aujourd'hui, c'est son ami Castro qui pourra le féliciter.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Vos collègues eux-mêmes ont honte de ce que vous venez de dire.

M. Diefenbaker: Jamais, à mon avis, la Chambre n'a été traitée avec autant de dédain qu'aujourd'hui, vu l'attitude du premier ministre. Nous nous souvenons de ce qui s'est passé en 1956 quand ceux qui occupaient les banquettes ministérielles avaient adopté une attitude semblable.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question de privilège. Je vais songer à présenter une motion mais, quand un premier ministre se conduit de cette façon à l'égard de la Chambre ou à l'égard de n'importe lequel des députés du Parlement, il est alors temps que les Canadiens se rendent exactement compte du dédain avec lequel on les traite!